

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Révision: 29 novembre 2023

Date de publication précédente: 6 novembre 2017

No de fiche: 194B-29

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

785 Lubrifiant de démoulage (en vrac)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Base synthétique. Facilite l'assemblage et le démontage des pièces métalliques en fournissant une protection contre l'engallage, l'auto-soudure, la corrosion et l'attaque galvanique. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et au SIMDUT 2015.

2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: Aucun

Mention d'avertissement: Aucun

Mentions de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS			
3.2. Mélanges			
Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité*	1-3	64742-48-9	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)*	1-2	64742-95-6	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Méthanol	0,1-0,3	67-56-1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301/311/331 STOT SE 1, H370
Autres Ingrédients:			
Aluminium**	5-10	7429-90-5	Non classé**
<p>Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16. *Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. **Non classé pour l'inflammabilité et la réactivité à l'eau sur la base des résultats des essais respectifs de l'ONU N.1 et N.5. Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. ¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH</p>			
SECTION 4: PREMIERS SECOURS			
4.1. Description des premiers secours			
Inhalation:	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.		
Contact avec l'épiderme:	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.		
Contact avec les yeux:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.		
Ingestion:	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.		
Protection des premiers secours:	Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.		
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés			
Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer l'irritation modérée de la peau.			
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires			
Traiter les symptômes.			
SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
5.1. Moyens d'extinction			
Moyens d'extinction appropriés:	Dioxyde de carbone, produit chimique sec, sable sec.		
Moyens d'extinction inappropriés:	Eau. Agents d'extinction halogènes.		
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange			
Produits de combustion dangereux:	Oxydes de carbone.		
Autres dangers:	Dépolymérisation possible aux températures supérieures à 200 °C, avec production de monomères de butène extrêmement inflammables. L'aluminium réagit avec les acides ou les alcalis pour former de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable. Réagit avec l'eau pour générer lentement de la chaleur et de l'hydrogène gazeux.		
5.3. Conseils aux pompiers			
Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.			

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Faire attention, car le sol peut être glissant à l'endroit où le produit a été renversé.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail lorsqu'on utilise des hydrocarbures. Eviter de mettre en contact prolongé et répété avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	SO	SO
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	SO	SO
Méthanol	200	262
	(peau)	
	STEL:	328
	250	
Aluminium	(alvéolaire)	1

Limite recommandée par Chesterton : 5 mg/m³ (brouillard d'huile).

Valeurs limites biologiques

Méthanol:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Source	Remarques
Méthanol	Urine	Fin de poste	15 mg/l	ACGIH	Contexte, Non spécifique

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez un dispositif respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A-P).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (par ex., néoprène ou nitrile).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	pâte douce	pH	n'est pas applicable
Couleur	gris	Viscosité cinématique à 40 °C	1 million cps @ 25°C
Odeur	odeur légère	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas applicable	Pression de vapeur à 20° C	< 1 mm Hg
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	1,2 kg/l
% volatil (par volume)	4%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas applicable	% de produits aromatiques par poids	1%
Point éclair	93,3°C	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	PM, vase clos	Propriétés explosives	n'est pas applicable
Température d'auto- inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas applicable
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dépolymérisation possible aux températures supérieures à 200 °C, avec production de monomères de butène extrêmement inflammables. L'aluminium réagit avec les acides ou les alcalis pour former de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable. Réagit avec l'eau pour générer lentement de la chaleur et de l'hydrogène gazeux.

10.4. Conditions à éviter

Flammes vives et températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Les acides, les bases et les oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré. Hydrocarbures halogénés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë -

Par voie orale:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50, rat	> 3492 mg/kg
Méthanol	DL50, rat	5628 mg/kg (IUCLID)
Méthanol	Dose létale pour l'homme	143 mg/kg (RTECS)

Par voie cutanée:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, lapin	> 3160 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50, lapin	> 3160 mg/kg
Méthanol	DLLo, singe	393 mg/kg (IUCLID)

Par inhalation:

L'inhalation de concentrations de vapeur peut irriter les yeux et le système respiratoire, et causer des vertiges, des maux de tête ou d'autres effets sur le système nerveux central.

Substance	Essai	Résultat
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	CL50, rat	> 6,193 mg/l
Méthanol	CELo, singe	1,3 mg/l (IUCLID)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer l'irritation modérée de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas de sensibilisation anticipée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aluminium, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité pour la reproduction:

Aluminium, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique:

Aluminium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée:

Aluminium, Méthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations:

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Solvant naphta aromatique léger (pétrole): modérément toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles).

12.2. Persistance et dégradabilité

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Solvant naphta aromatique léger (pétrole): En environnement atmosphérique, il est prévu que la dégradation se produira après quelques jours ou quelques semaines. ; intrinsèquement biodégradable. Méthanol: facilement biodégradable. Aluminium: substance inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Solvant naphta aromatique léger (pétrole): contient des composants présentant un risque de bioaccumulation. Méthanol: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants.

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Le matériau doit être stabilisé et solidifié avant élimination. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
N'est pas applicable	N'est pas applicable

Mentions H pertinentes: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226: Liquide et vapeurs inflammables.
 H301/311/331: Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 29 novembre 2023

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 5.1, 5.2, 8.1, 9.1, 10.3, 10.5, 12.1, 12.5, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.